

MICRO Terra : entreprise prestataire de co-compostage pour les producteurs

Contexte

MICRO Terra propose des prestations de compostage depuis 2011. Cette jeune entreprise est portée par Nicola RAPETTI, ancien technicien environnement dans l'agro-alimentaire, associé avec Edouard CUISINIER pour le volet commercial.

Pour développer cette activité, MICRO Terra a commencé en 2011 par une phase de recherche en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Sur la plateforme expérimentale de compostage de Marsillargues, MICRO Terra a mis au point un processus innovant de compostage permettant d'obtenir un compost de qualité en seulement 3 mois, grâce à deux retournements par semaine.

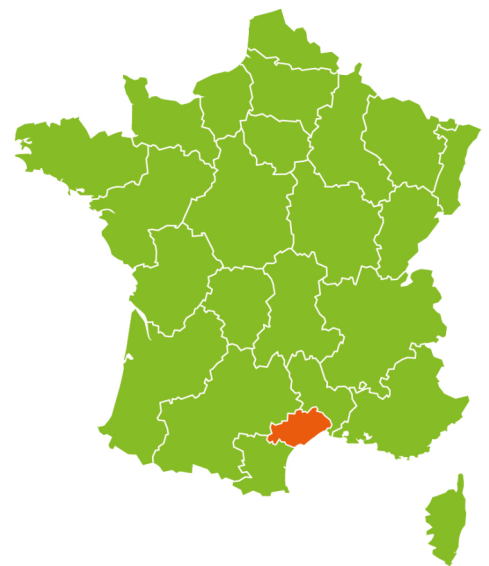
Puis l'activité se développe avec la mise en place de deux nouveaux sites de compostage :

- l'un, chez un éleveur de brebis à Lunel : un andain¹ de 30 m,
- l'autre, à Terracoopa, couveuse agricole de l'Agglomération de Montpellier : détail ci-après.

Ces plateformes bénéficient de moins de moyens techniques et humains par rapport à Marsillargues. MICRO Terra a alors recours à un processus de compostage classique.

Le compost obtenu est certifié par ECOCERT. Une partie du compost est vendue en jardinerie et magasins bio, par cartons de 10 litres (les TERRA box) et permet la rentabilité du processus pour MICRO Terra.

¹Bande continue de résidus organiques étalés sur une parcelle, pour réaliser le compostage.



➤ La démarche

Un triple partenariat : entreprise - coopérative agricole - agglomération :

MICRO Terra est une jeune entreprise hébergée par Via Innova, pépinière d'entreprise située à Lunel qui fait partie du réseau de l'économie sociale et solidaire du Languedoc Roussillon, soutenue par Alter'incub (incubateur régional d'entreprises sociales).

La rencontre entre MICRO Terra et **Terracoopa**,

couveuse agricole située à Clapiers (34), s'est faite lors d'une réunion organisée par Alter'incub. En décembre 2012, en tant qu'entreprise environnementale, MICRO Terra intègre la coopérative Terracoopa.

Dans le cadre de sa politique économique d'aide à l'emploi, l'Agglomération de Montpellier soutient l'installation des jeunes agriculteurs à Terracoopa. Pour compléter ce soutien, l'Agglomération accepte également de fournir les déchets verts gratuitement pour le compostage.

Mise à disposition d'un terrain contre une partie du compost

Dans le cadre d'une convention entre Terracoopa et MICRO terra, une parcelle de 7000 m² équipée d'irrigation est mise gratuitement à disposition de MICRO Terra pour son activité de compostage. La couveuse prête le tracteur et une benne mais n'intervient pas durant le compostage. En échange, MICRO Terra cède 1/3 du compost produit aux agriculteurs de Terracoopa, soient environ 50 t. Les agriculteurs gèrent l'épandage par leurs propres moyens.

Les matières organiques :

- déchets verts (80 %), verts issues du centre de compostage de Grammont à Montpellier,
- fumier de brebis (15 %), provenant d'éleveurs

- compost mûr (5 %) pour ensemercer, issu de la plateforme de compostage de Villeveyrac.

Volume initial : 2 andains d'environ 125 m, soit 500 t de compost frais au total

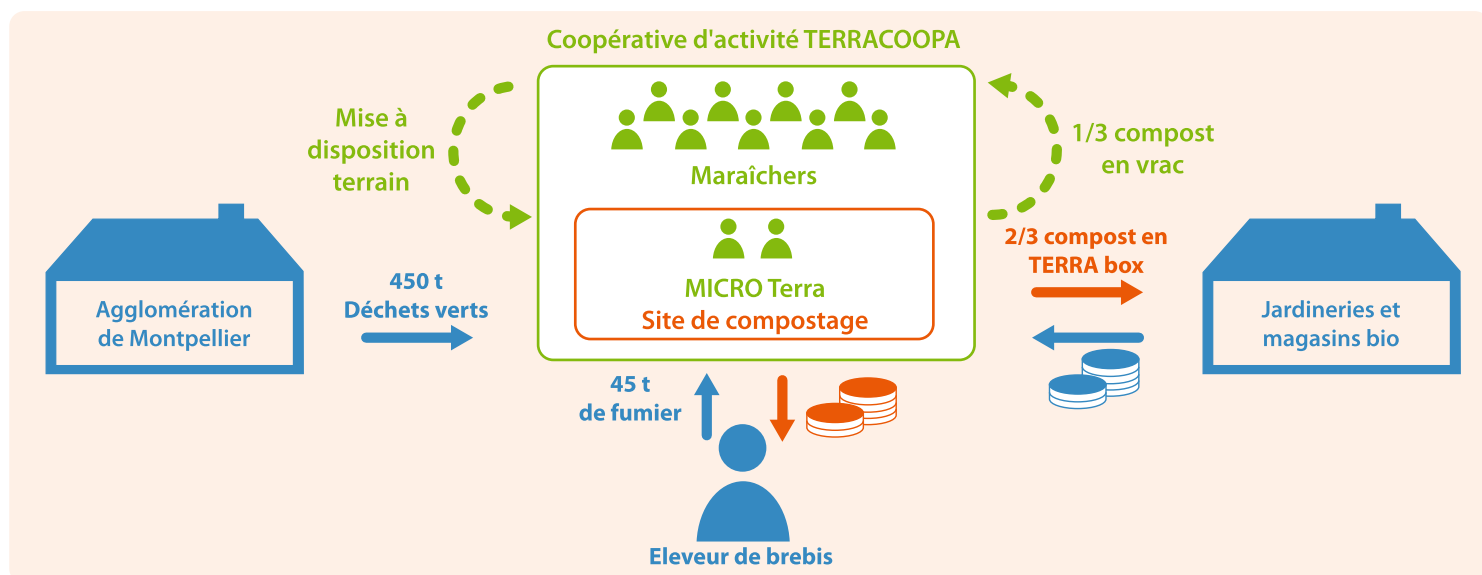
Volume obtenu : 150 t de compost fini attendus

Le compost est certifié ECOCERT, et criblé à 20 mm.

MICRO Terra planifie et finance l'intervention des prestataires : retourneur (500 € à 1000 € la journée), criblage (1500 à 3000 € la journée), 2 jours de criblage

Les 2/3 de compost restants appartiennent à MICRO Terra et sont vendus en vrac à des agriculteurs bio ou aux jardinerie, à environ 80 €/t. En prévisionnel est prévu la vente en magasins bio spécialisés, en TERRA Box de 10 litres.

➤ Schéma de fonctionnement



Pour Terracoopa :

+ Atouts

- Gratuité et proximité du compost
- Les 5 jeunes agriculteurs de la couveuse bénéficient gratuitement de 50 t de compost distribué au prorata des surfaces, ce qui couvre environ le besoin d'entretien des cultures. La couveuse étant actuellement en développement, le besoin initial est plus important et chacun recherche un apport de matière organique complémentaire.

- Contraintes

- Désagrément olfactif ressenti à la livraison des déchets verts (odeur de terpènes)
- Pas de prestation d'épandage proposée, alors que les agriculteurs n'ont pas le matériel adapté : benne, fourche, brouette...

Pour MICRO Terra :

+ Atouts

- Gratuité de la parcelle mise à disposition
- La présence des producteurs peut éviter des vols de compost.

- Contraintes

- La faible portance du terrain et la mauvaise météo a limité l'accès des machines.
- Projet en développement : beaucoup d'investissements (retourneur, analyses de compost...) et pas suffisamment de vente de TERRA box pour le moment. Le projet devrait devenir rentable dans 2 ou 3 ans.
- Difficulté à trouver des éleveurs prêts à donner leur fumier pour améliorer le compost. Les éleveurs à proximité ont de faibles quantités qu'ils conservent pour leurs propres sols...

» Témoignages

“ Les deux piliers ce sont l'Agglomération et Terracoopa qui ont vu l'intérêt de faire une action en groupement, d'avoir un projet commun. ”

Nicola Rapetti, gérant de Micro-Terra

“ Livrer les déchets verts est une prolongation de l'opération d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de l'Agglo. Cela permet aussi de réguler une partie de l'excédent en broyats de végétaux qui représente une charge financière. ”

Yann Even, responsable de la Gestion des Déchets à l'agglomération de Montpellier

“ Cet arrangement est intéressant pour nous. On met à disposition [de MICRO Terra] une parcelle, sans autre intervention à faire. On a un besoin de matière organique de manière régulière, d'autant qu'il y a beaucoup de matières exportées en maraîchage. Mais on n'aurait pas le temps de s'occuper d'un site de compostage de cette dimension. ”

Joseph Leblanc, gérant de Terracoopa

➤ Perspectives

2013 est l'année de démarrage. Ce premier test permettra de juger de la qualité du compost (souhaitée sans trop de bois, ni de plastiques) et de la rentabilité de l'opération pour MICRO Terra. Les deux parties prenantes souhaitent voir cette expérience réussir et se renouveler d'année en année.

Afin d'augmenter ses ventes de compost vendus en jardinerie, MICRO Terra recherche de nouveaux agriculteurs prêts à conventionner pour une mise à disposition de terrain où composter. MICRO Terra souhaite à terme devenir une société coopérative (SCOP). Les gérants souhaitent porter un projet cohérent de développement durable plus qu'un projet lucratif. L'objectif est de créer une filière : des collectivités, qui doivent traiter leurs déchets organiques, jusqu'aux agriculteurs qui cherchent des solutions pour amender leurs sols. MICRO Terra a donc la volonté de créer un maillage de compostières sur le territoire.

Ressources

Microterra Villa nova :

ZA lunel littoral - 177 B avenue louis Lumière - 34400 Lunel - Tél. : 09 80 79 06 01 / 06 75 92 07 19
micro.terra.compost@gmail.com - www.micro-terra.com

Le réseau Agricultures durables en Méditerranée

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du réseau Agricultures durables en Méditerranée.

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs de PACA et Languedoc Roussillon, et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, et leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès.

Plus d'information: www.ad-mediterranee.org/



Fiche réalisée par la FRCIVAM LR

Fédération Régionale CIVAM
Languedoc-Roussillon
04 67 06 23 40
frcivamlr@wanadoo.fr

Mené en partenariat avec le GRCIVAM PACA

Groupement Régional
CIVAM PACA
04 90 78 35 39
contact@civampaca.org

Fiche réalisée en 2013 avec le soutien de :

Actions d'accompagnement financées par :



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"

